

DEPARTEMENT DE L'AIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BELLEGARDIEN

35, rue de la Poste
01 200 VALSERHONE
Tél. 04 50 48 19 78

ETU

EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNEXES SANITAIRES ALIMENTATION EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN (01)

Prestataire(s)

Profils
Etudes

SIEGE - ANNECY
129 avenue de Genève
74000 ANNECY
Tél. 04 50 67 93 33
siège@profilsetudes.fr
www.profilsetudes.fr



Désignation de la pièce

NOTE EXPLICATIVE

Référence de pièce

A01-916RH201

Echelle

-

Révision(s)

Ind.a – 14/12/2020 – MDR/CRO – version originale
Ind.b - 10/02/2021 – MDR
Ind.c
Ind.d
Ind.e
Ind.f

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE	4
2. ANNEXE SANITAIRE – VOLET EAU POTABLE	6
2.1. GESTION DU SERVICE	6
2.2. LES AGGLOMERATIONS D’ADDUCTION EN EAU	6
2.3. LES INTERCONNEXIONS	8
2.4. BILAN RESSOURCES BESOINS	10
3. ANNEXE SANITAIRE – VOLET ASSAINISSEMENT	11
3.1. GESTION DU SERVICE	11
3.2. LES AGGLOMERATIONS D’ASSAINISSEMENT	11
3.3. CONFORMITE DES UNITES DE TRAITEMENT	13
3.4. CONVENTION DE DEVERSEMENT EXISTANTES	13

Historique des versions :

Version	Date	Rédaction	Contrôle	Modification
Ind.a	14/12/2020	MDR	CRO	Version originale
Ind.b	10/02/2021	MDR		

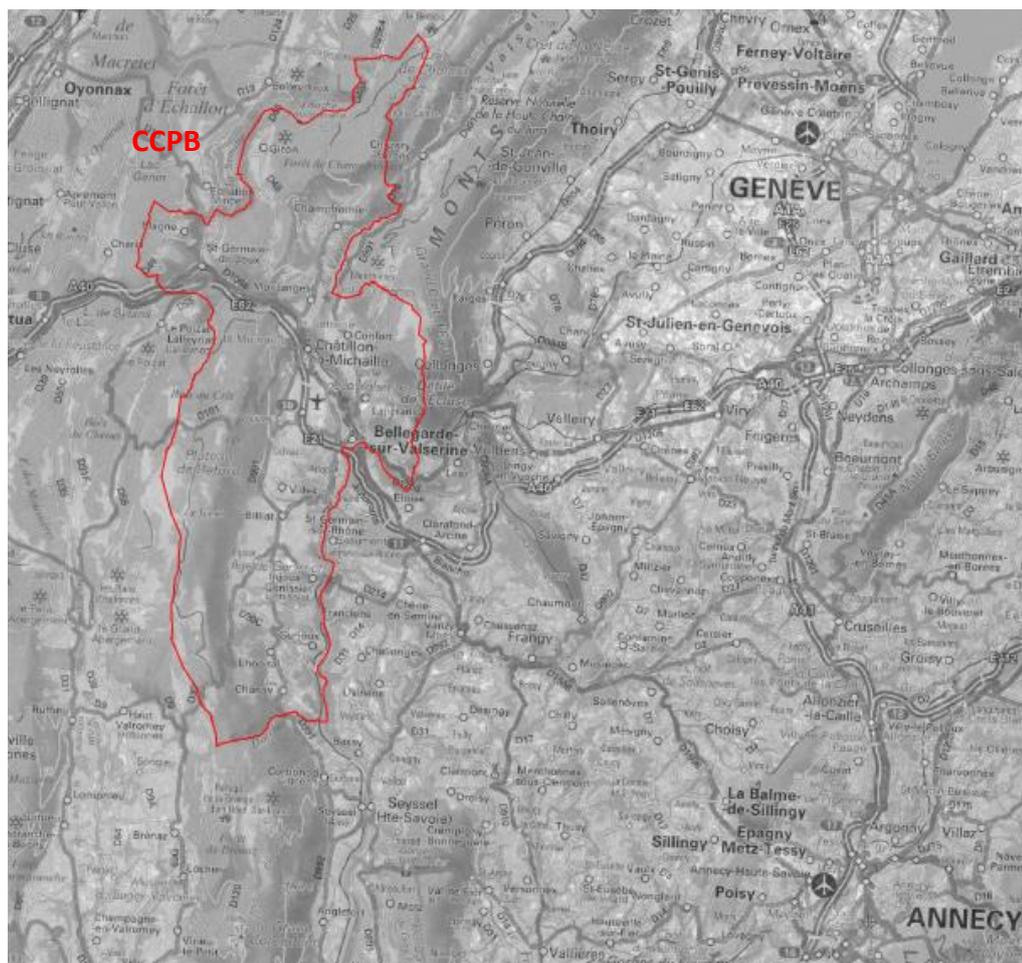
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Située dans le département de l’Ain, la Communauté de communes du Pays Bellegardien, dont le siège est basé à Valserhône, se compose de 12 communes :

- Billiat,
- Champfromier,
- Chanay,
- Confort,
- Giron,
- Injoux-Génissiat,
- Montanges,
- Plagne,
- Saint Germain de Joux,
- Surjoux Lhôpital,
- Villes
- Valserhône

Située à 47 km de Genève, 40 km d’Annecy et 110 km de Lyon, la Communauté de communes du Pays Bellegardien est intégrée dans l’Agglomération Pays de Gex, bassin de vie transfrontalier en plein essor, où la volonté politique est de maintenir une qualité de vie sur un territoire équilibré.

Fig. 1-a : Carte de localisation de la CCPB – vue IGN (source : Géoportail)



Au dernier recensement de 2017, le nombre d'habitant s'élevait à 21 850 habitants sur l'ensemble du territoire de la CCPB réparti de la manière suivante :

CCPB	Population municipale 2020 (recensement INSEE 2017)	Nombre de logements (recensement INSEE 2017)	Ratio hab/logt (résidences principales)
Valsenhone	16 423	8 141	2,3
<i>Bellegarde</i>	11 675		
<i>Chatillon</i>	3 694		
<i>Lancrans</i>	1 054		
Injoux Genissiat	1 136	579	2,4
Champfromier	729	460	2,1
Chanay	625	297	2,7
Confort	648	265	2,8
Billiat	622	327	2,4
Saint Germain de Joux	501	288	2,3
Villes	376	186	2,4
Montanges	344	204	2,3
Giron	183	125	2,4
Surjoux Lhopital	131	105	2,3
<i>Surjoux</i>	50		
<i>Lhopital</i>	81		
Plagne	132	81	2,6
TOTAL CCPB	21 850	11 058	2,4

Avec un nombre de logements de 11 058 dont 9 285 résidences principales, le ratio moyen du nombre d'habitant par logement à l'échelle du territoire s'élève à 2,4.

La Communauté de communes du Pays Bellegardien est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 en matière d'alimentation en eau potable, assainissement et eaux pluviales.

La révision du SCoT et l'élaboration du PLUiH sont lancés depuis décembre 2015. Le SCoT révisé le 12 décembre 2019 a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2019. Le règlement du PLUiH et les OAP sont en cours de finalisation.

Cette note présente :

- Les annexes sanitaires eau potable
- Les annexes sanitaire assainissement

2. ANNEXE SANITAIRE – VOLET EAU POTABLE

2.1. GESTION DU SERVICE

La compétence eau potable a été transférée des communes à la CCPB au 1^{er} janvier 2020. Ce nouveau service de l'eau compte environ 11 000 abonnés.

Cette compétence est gérée en régie sur l'ensemble des communes du territoire. L'exploitation du réseau des communes de Billiat et de Chatillon est réalisée par Véolia par le biais de prestations de services.

La distribution de l'eau est assurée par :

- 62 captages en services représentant à l'étiage un volume disponible de 16 500 m³/j ;
- 50 réservoirs de stockage, de 10 m³ à 1000 m³ pour un total de 14 220 m³ dont 3 050 m³ dédié à la défense incendie ;
- 9 stations de pompage
- 1 station de traitement par ultrafiltration, 20 unités de traitement par chloration et 18 unités de traitement par ultraviolet
- 302 000 ml de réseaux dont :
 - 65 000 ml de conduites d'adduction ;
 - 218 000 ml de conduites de distribution ;
 - 18 600 ml de conduites de refoulement.

2.2. LES AGGLOMERATIONS D'ADDUCTION EN EAU

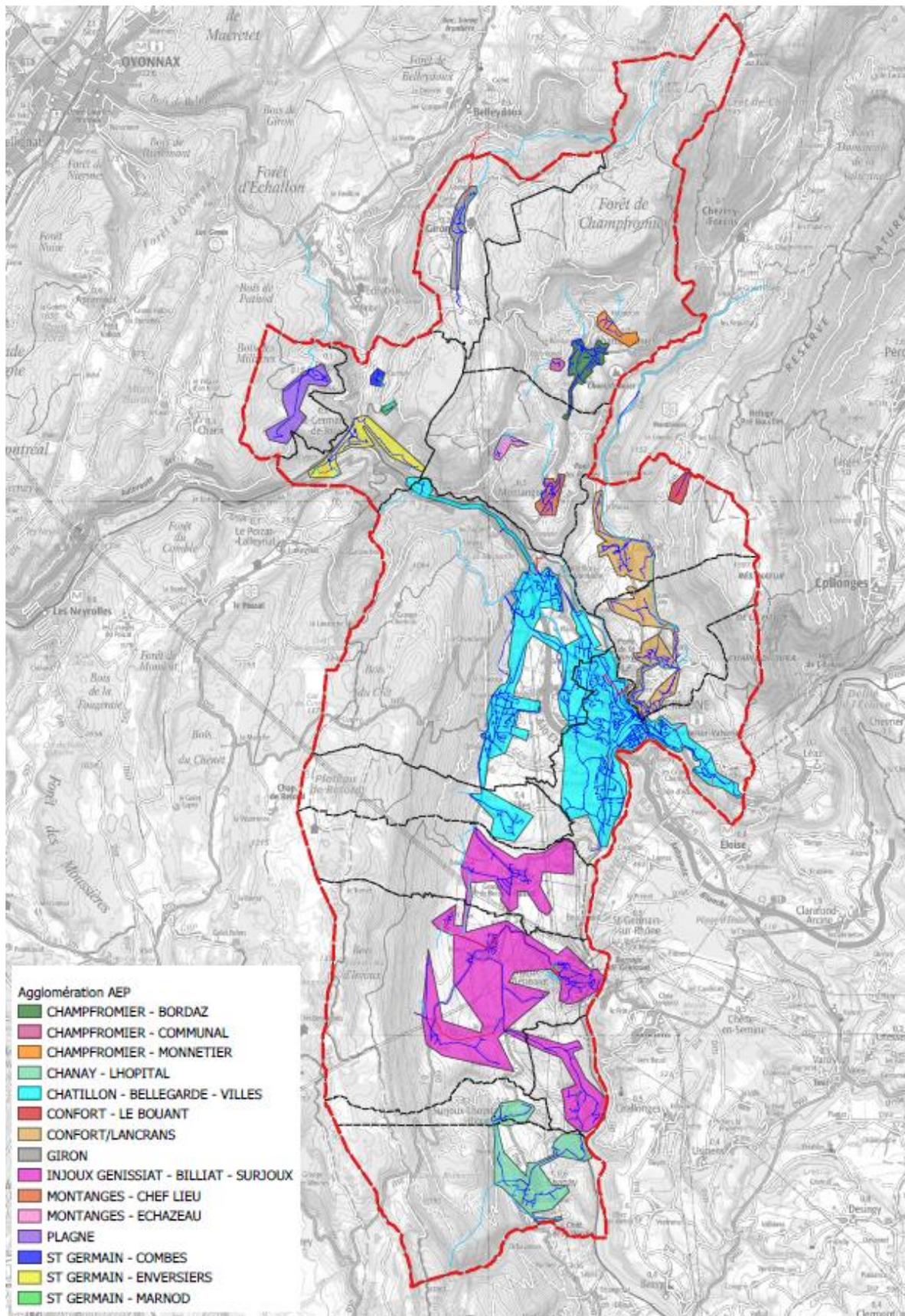
Une Agglomération d'adduction en eau potable correspond à l'ensemble des secteurs alimentés par la ou les mêmes ressources.

Le territoire de la CCPB est décomposé en 15 agglomérations d'adduction en eau :

- Agglomération de CHAMPFROMIER - BORDAZ desservant les secteurs de Bordaz, Champfromier, la caserne
- Agglomération de CHAMPFROMIER - COMMUNAL desservant le hameau Communal
- Agglomération de CHAMPFROMIER - MONNETIER desservant le hameau Monnetier
- Agglomération de CHANAY - LHOPITAL
- Agglomération de CHATILLON – BELLEGARDE – VILLES
- Agglomération de CONFORT - LANCRANS desservant le bourg de Confort ainsi que l'intégralité de la commune de Lancrans
- Agglomération de CONFORT – LE BOUANT desservant le hameau Le Bouant
- Agglomération de GIRON
- Agglomération de INJOUX-GENISSIAT – BILLIAT – SURJOUX
- Agglomération de MONTANGES – CHEF LIEU desservant le bourg de Montanges
- Agglomération de MONTANGES – ECHAZEAU desservant les hameaux de Echazeau, Ruty, Crétet et Fay
- Agglomération de PLAGNE
- Agglomération de ST GERMAIN – COMBES desservant le hameau des Combes
- Agglomération de ST GERMAIN – MARNOD desservant le hameau de Marnod
- Agglomération de ST GERMAIN – ENVERSIERS desservant les hameaux de Arcis, Longefand, le bourg, Belleville et la Voute

La carte ci-après présente ces agglomérations d'adduction en eau potable

Fig. 2-a : Cartographie des agglomérations d'adduction en eau potable du territoire de la CCPB



2.3. LES INTERCONNEXIONS

Les interconnexions assurent un secours mutuel entre les différentes unités de distribution afin de répondre aux situations exceptionnelles lors :

- de pollutions ou de risques de pollutions des ressources en eau potable ;
- d'incidents de fonctionnement survenant sur des ouvrages de production ou de transit ;
- de consommations exceptionnelles ou simultanées supérieures au potentiel des installations locales.

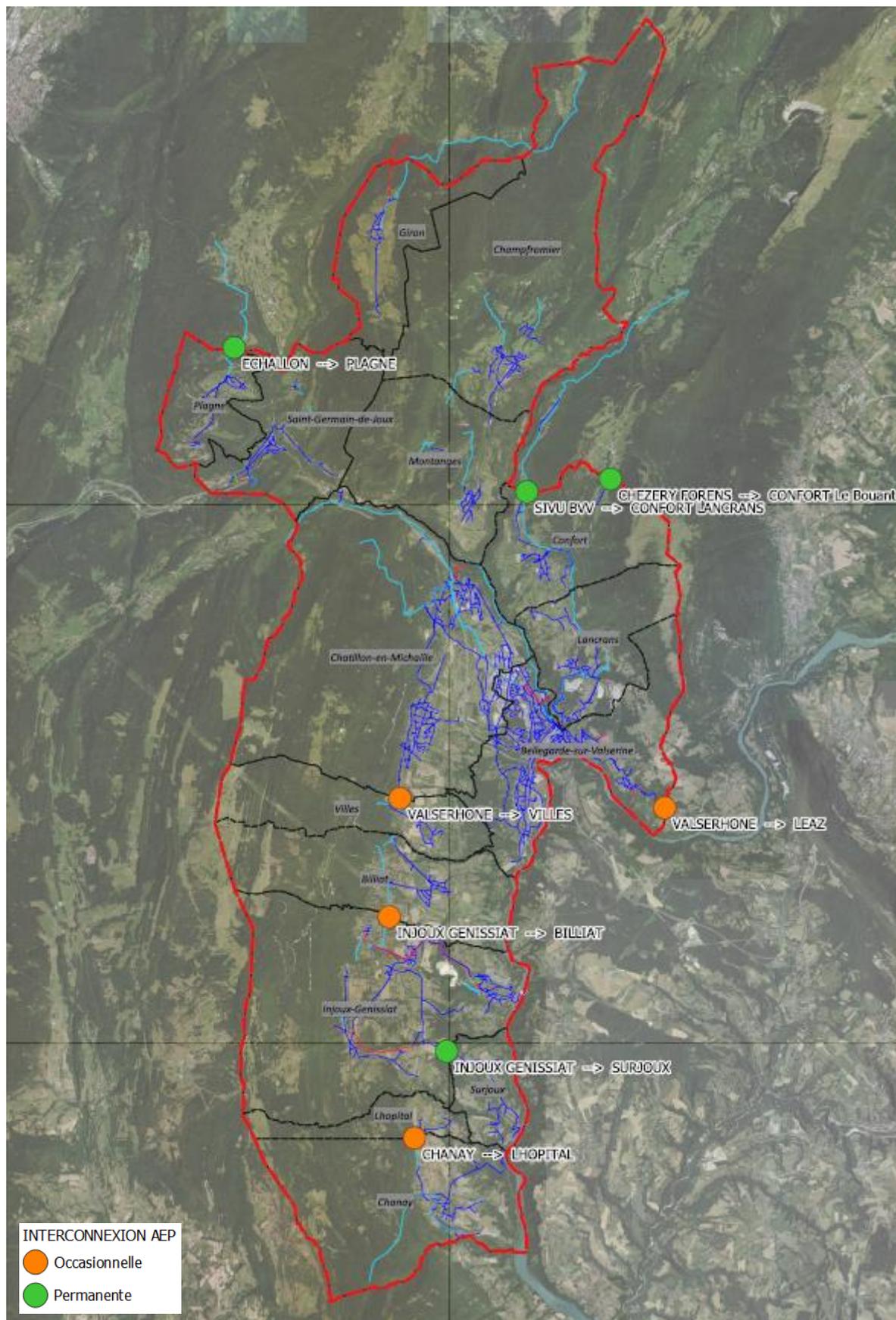
On peut distinguer plusieurs types d'interconnexions :

- interconnexion de secours : pour pallier une pollution chronique ou un problème technique
- interconnexion d'appoint : pour pallier un manque d'eau en période de forte consommation (haute saison) et/ou d'étiage des ressources
- achat ou vente d'eau à un service limitrophe.

Actuellement, il existe plusieurs interconnexions entre les agglomérations précédemment cités permettant des transferts de manière permanents ou occasionnels en fonction des besoins :

- Une vente d'eau est assurée depuis Bellegarde en direction de Léaz, commune de la CCPG
- La commune d'Injoux Génissiat alimente de manière :
 - permanente la commune de Surjoux
 - occasionnelle la commune de Billiat
- Une vente d'eau est assurée, en secours, depuis Chanay en direction de L'hôpital
- Une vente d'eau est assurée, en secours, depuis Chatillon en direction de Villes
- Le hameau de Bouant (commune de Confort) est alimenté en direct par l'achat d'eau à Chezery Forens, commune de la CCPG
- Le Syndicat de la Basse Vallée de la Valserine (SIVU BVV) assure la production et le transport d'eau jusqu'aux communes de Confort et Lancrans
- Une vente d'eau est assurée depuis Echallon, commune de l'Agglomération du Haut Buguey, en direction de Plagne.

La carte ci-après localise les interconnexions existantes actuellement



2.4. BILAN RESSOURCES BESOINS

La réalisation d'un bilan ressources besoins fait l'objet d'une méthodologie définie par le département.

Il est établi sur une journée pendant une période défavorable pour les réseaux :

- Etiages des ressources
- Consommation de pointe

Pour ce faire, plusieurs données sont utilisées :

- L'étiage des ressources
- Les volumes facturés issus du rôle des eaux 2019
- Les volumes non facturés (fontaine, bassins, consommation communale)
- Les volumes de fuites. En situation future, est considéré un volume de fuite respectant au minimum le rendement réglementaire (Grenelle II)
- Un coefficient de consommation de pointe compris entre 1,4 et 2 en fonction de la taille des communes
- Les objectifs de population fixés par le SCoT à horizon 2040 sont intégrés au bilan en situation future (correspondant aux développements programmés des OAP à échéance 2030 ainsi que l'évolution linéaire de la population d'ici 2040) soit 30 371 habitants à horizon 2040, représentant environ 8 500 habitants supplémentaires entre 2017 et 2040.

Les bilans ont été élaborés par Agglomération d'eau potable en plusieurs situations :

- Besoins moyens actuel et futur
- Besoins de pointe actuel et futur

Afin de définir l'état du bilan pour chaque Agglomération d'eau potable, le code couleur suivant est défini :

VERT : excédentaire : si les besoins sont inférieurs à 80% de la ressource mobilisable,

JAUNE : équilibré : si les besoins sont compris entre 80 et 90% de la ressource mobilisable (des solutions d'améliorations doivent être étudiées),

ORANGE : limité : si les besoins sont supérieurs à 90% de la ressource mobilisable (des solutions d'améliorations doivent être engagées),

ROUGE : déficitaire : si les besoins sont égaux ou supérieurs à la ressource mobilisable.

Une annexe sanitaire détaillée par commune est présentée ci-après.

3. ANNEXE SANITAIRE – VOLET ASSAINISSEMENT

3.1. GESTION DU SERVICE

La compétence assainissement a été transférée des communes à la CCPB au 1^{er} janvier 2020. Ce nouveau service de l'eau compte environ 8 000 abonnés d'assainissement collectif.

Cette compétence est gérée en régie sur l'ensemble des communes du territoire. L'exploitation du réseau de la commune de Chatillon est réalisée par le biais de prestations de services.

La collecte et le traitement des effluents sont assurés par :

- 17 stations de traitement pour une capacité épuratoire de 28 580 Eh ;
- 61 déversoirs d'orage ;
- 21 postes de refoulement ;
- 326 800 ml de réseaux dont :
 - 63 000 ml de conduites unitaire ;
 - 118 000 ml de conduites eaux usées ;
 - 5 800 ml de conduite de refoulement ;
 - 140 000 ml de conduites eaux pluviales.

3.2. LES AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT

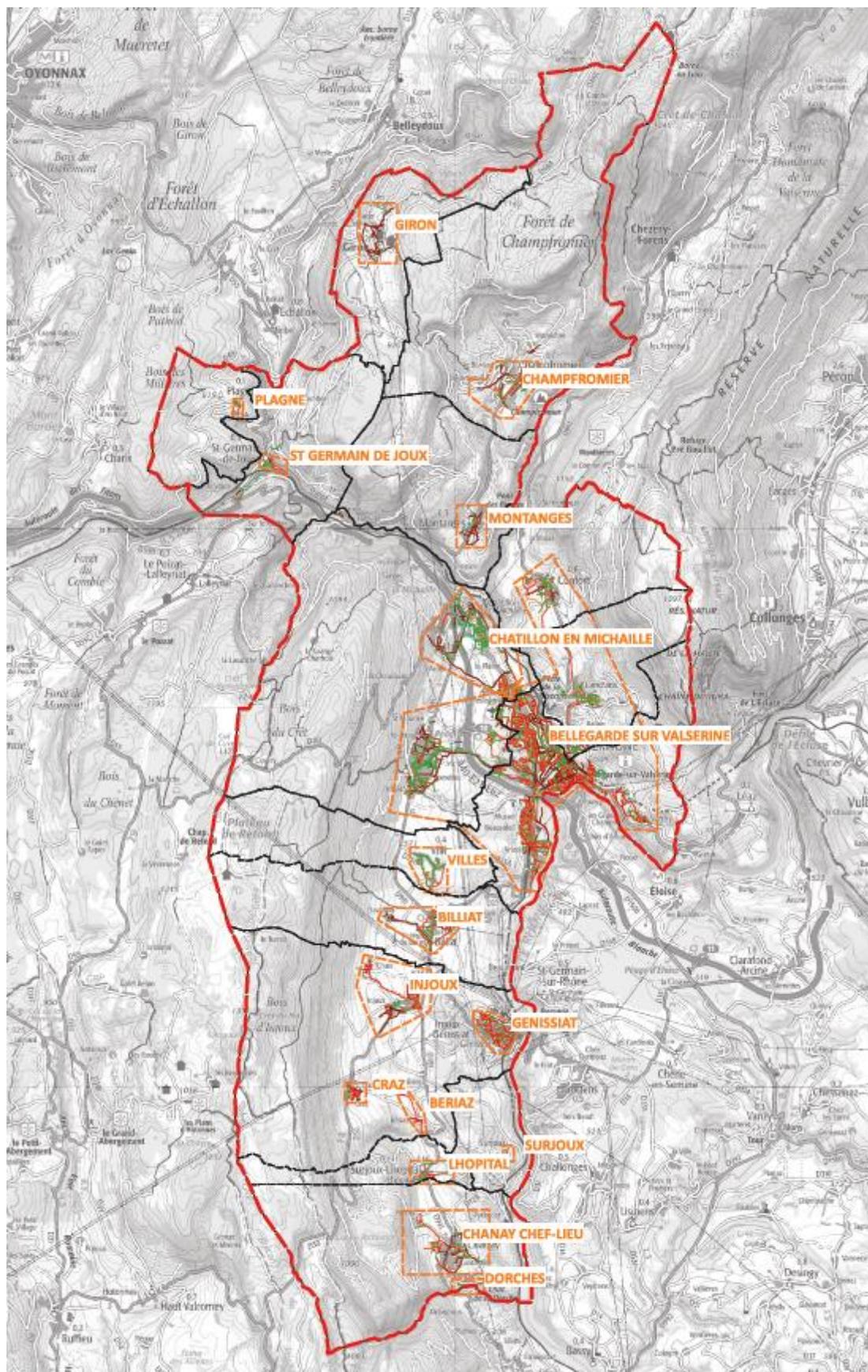
Une Agglomération d'assainissement correspond à l'ensemble des secteurs collectés et traités par la même unité de traitement.

Le territoire de la CCPB est décomposé en 17 agglomérations d'assainissement :

- Agglomération de BELLEGARDE SUR VALSERINE collectant les effluents des secteurs de Bellegarde, le hameau de Vouvray (Chatillon en Michaille) et le bourg de Confort
- Agglomération de CHATILLON EN MICHAILLE collectant le bourg de Chatillon
- Agglomération de MONTANGES collectant le bourg
- Agglomération de CHAMPFROMIER collectant le bourg et le hameau de Communal
- Agglomération de GIRON collectant le bourg
- Agglomération de SAINT GERMAIN DE JOUX collectant le bourg
- Agglomération de PLAGNE collectant une partie du bourg
- Agglomération de VILLES collectant le bourg
- Agglomération de BILLIAT collectant le bourg et le hameau de Davanod
- Agglomération de INJOUX collectant les hameaux de Injoux et de chaix
- Agglomération de GENISSIAT collectant le bourg de la commune d'Injoux Genissiat
- Agglomération de BERIAZ collectant le hameau de Beriaz de la commune d'Injoux Genissiat
- Agglomération de CRAZ collectant le hameau de Craz de la commune d'Injoux Genissiat
- Agglomération de LHOPITAL collectant le bourg de l'ancienne commune de Lhopital
- Agglomération de SURJOUX collectant quelques habitations du hameau de Chantemerle de l'ancienne commune de Surjoux.
- Agglomération de CHANAY CHEF LIEU collectant le bourg et le hameau de Vovray
- Agglomération de DORCHES collectant le hameau de Dorches de la commune de Chanay

La carte ci-après présente ces agglomérations d'assainissement

Fig. 3-a : Cartographie des agglomérations d'assainissement du territoire de la CCPB



3.3. CONFORMITE DES UNITES DE TRAITEMENT

Selon les données du portail d'information communal (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>), sur les 17 stations de traitement, seulement 8 sont conformes en équipement et 6 sont conformes en performance.

Le tableau suivant synthétise la situation des conformités pour l'année 2018.

Agglomération d'assainissement	CONFORMITE STEP	
	EQUIPEMENT	PERFORMANCE
Bellegarde sur Valserine	OUI	NON
Chatillon en Michaille	NON	NON
Montanges	NON	NON
Champfromier	OUI	OUI
Giron	NON	NON
Saint Germain de Joux	NON	NON
Plagne	ND	ND
Villes	OUI	NON
Billiat	NON	NON
Injoux	NON	NON
Genissiat	NON	NON
Beriaz	OUI	OUI
Craz	OUI	OUI
Lhopital	OUI	OUI
Surjoux	NON	NON
Chanay Chef lieu	OUI	OUI
Dorches	OUI	OUI

*ND : Non déterminé

Afin de répondre aux exigences réglementaires, des travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux et des ouvrages sont identifiés et rappelés dans les fiches annexes sanitaires de chaque agglomération d'assainissement.

3.4. CONVENTION DE DEVERSEMENT EXISTANTES

A l'échelle du territoire de la CCPB, ont été établies 3 conventions de déversement avec les entreprises suivantes :

- MGI Coutier devenu désormais AKWEL sur la commune de Champfromier ;
- Pancosma sur l'ancienne commune de Bellegarde sur Valserine. Convention en cours d'élaboration
- Abattoir sur l'ancienne commune de Bellegarde sur Valserine. Convention en cours d'élaboration

Une annexe sanitaire détaillée par commune est présentée ci-après.